NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PAR LOOKANDFINFINANCE DE CONTRATS DE PRETS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN VUE DU FINANCEMENT DE PROVENCE VALORISATION SAS

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société PROVENCE VALORISATION SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 306 Rue Paradis à 13008 Marseille, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Marseille sous le numéro 837.642.453. à concurrence d'un montant maximal de 740.000 EUR. La société PROVENCE VALORISATION SAS est également dénommée « Emprunteur » dans la présente note.

Les instruments de placement sont des contrats de prêt standardisés avec faculté de remboursement anticipé émis par LOOKANDFIN FINANCE et sont plus amplement décrits dans la partie IV de la présente note et dont le sous-jacent est un prêt destiné à financer la société PROVENCE VALORISATION SAS.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

15 septembre 2021

AVERTISSEMENTS: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

A. Risques liés à l'insolvabilité de l'Emprunteur

En souscrivant à la présente Offre, le Prêteur s'expose au risque d'insolvabilité dans le chef de PROVENCE VALORISATION SAS. La présente section décrit les conséquences possibles de ce risque pour le Prêteur.

A.1. Risque de perte de tout ou partie du capital investi

1. Le premier risque devant être mentionné est le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait

frapper la société PROVENCE VALORISATION SAS que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société PROVENCE VALORISATION SAS devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de PROVENCE VALORISATION SAS, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié les risques suivants inhérents à la société PROVENCE VALORISATION SAS :

a) Risques liés au Projet « Camille Ledeau - Toulon » :

La dette découlant de la présente Offre sera remboursée par les revenus générés par le projet de marchand de bien immobilier en cours de réalisation appelé le projet « Camille Ledeau – Toulon ».

Néanmoins, le projet étant en cours de développement, des risques de retards, d'exécution et de commercialisation existent.

Par ailleurs, le coût global du projet « Camille Ledeau – Toulon » (hors intérêts et frais liés au prêt Look&Fin) s'élève à 933.415 EUR TTC. La structure de financement est la suivante :

- Fonds propres: 193.415 EUR.
- Crédit LOOKANDFIN FINANCE SA: 740.000 EUR.

Les prix de vente des appartements et commerces du projet « Camille Ledeau – Toulon » seront affectés prioritairement au remboursement de LOOKANDFIN FINANCE.

- 2. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société PROVENCE VALORISATION SAS est peu élevé compte tenu de:
 - a) Une inscription de privilège de prêteur de deniers de premier rang

La société PROVENCE VALORISATION SAS confère à LOOKANDFIN FINANCE une inscription de privilège de prêteur de deniers en 1^{er} rang à hauteur de 740.000 € en principal sur les biens sis 19-21 Rue Félix Pyat à 83000 Toulon. Ces biens ont été expertisés le 1/03/2021 pour un montant minimum de 1.090.000 €.

b) Des contrats de réservation

Le projet « Camille Ledeau – Toulon » consiste en l'achat et la revente à la découpe après rénovation partielle d'un immeuble mixte composé de 11 lots situé à Toulon. La société Provence Valorisation SAS a reçu des offres et contrats de réservation pour 4 lots pour un prix de vente total de 523.000 €, représentant 41% des revenus attendus de l'opération et 70% du montant financé.

3. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société PROVENCE VALORISATION SAS est peu élevé raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à C (risque élevé). Pour une description complète des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez **ici.**

A.2. Risque de ne pas obtenir le rendement attendu de l'investissement

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt ou en cas de non-paiement par l'Emprunteur d'une ou plusieurs échéances d'intérêts.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Les éventuels frais de recouvrement pourraient aussi, le cas échéant, entrainer un rendement négatif de l'investissement, étant cependant précisé que le Prêteur est toujours libre de décider d'exposer ou non ces frais de recouvrement.

L'article IV.A.3 de la présente note d'information mentionne que l'Emprunteur dispose de la faculté de rembourser anticipativement, totalement ou partiellement, le contrat de prêt conclu avec LOOKANDFIN FINANCE.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, totalement ou partiellement, les Prêteurs du solde restant dû de leur contrat de prêt standardisé respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur.

En cas de remboursement anticipé, les Prêteurs récupèreront le capital investi sans percevoir les intérêts non encore échus au moment où le remboursement anticipé intervient. Ceci signifie qu'ils auront pu percevoir le taux d'intérêt contractuel pendant toute la période antérieure au remboursement anticipé et qu'ils seront privés de ces intérêts pour la période postérieure dans la mesure où le paiement des intérêts cessera après le remboursement complet du capital.

En contrepartie de la faculté de remboursement anticipé dont bénéficie l'Emprunteur il faut être conscient que le taux d'intérêt du prêt que l'Emprunteur s'est engagé à verser à LOOKANDFIN FINANCE est plus élevé que si le même Emprunteur avait emprunté le même montant sans faculté de remboursement anticipé.

A.3. Absence de recours contractuel des Prêteurs envers l'Emprunteur

5. En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, seule LOOKANDFIN FINANCE, qui est le cocontractant direct de l'Emprunteur, pourra introduire une déclaration de créance à son égard.

Dans la mesure où le Prêteur n'aura pas contracté directement avec l'Emprunteur, le Prêteur ne pourra faire valoir sa créance directement contre l'Emprunteur.

En revanche, le Prêteur percevra, en proportion de sa créance dans LOOKANDFIN FINANCE, tout remboursement que celle-ci recevrait dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de l'Emprunteur.

B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE

6. Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Le risque d'insolvabilité pourrait se manifester notamment en cas de faillite, de procédure de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de toute autre situation de concours.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

7. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

8. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez <u>ici</u> pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément protecteur qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des offres logées dans d'autres compartiments.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur - LOOKANDFIN FINANCE

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A., l'offreur, conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

- **3°** Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.
- **4°** Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

- 5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :
- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;
- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,
- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

- **6°** Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE, que ce soit à ses administrateurs ou à ses administrateurs délégués à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.
- **7°** Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .
- **8°** Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

- 1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017.
- 2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance sans qu'aucune réserve ne soit créée par LOOKANDFIN FINANCE dans ses compartiments.

Pour le reste et de manière générale, LOOKANDFIN FINANCE déclare que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses activités de véhicule de financement au cours des douze prochains mois.

- **3°** LOOKANDFIN FINANCE déclare qu'à la date du 31 décembre 2019, le niveau de ses capitaux propres s'élevait à 88.615 EUR et que depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE déclare que son endettement financier est nul.
- **4°** Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

C. Identité de l'offreur - LOOKANDFIN

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est www.lookandfin.com.

2° LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*. Dans le cadre de cette activité, LOOKANDFIN preste un service de financement alternatif et met en présence des sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle, d'une part, et des personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts, d'autre part.

Dans le cadre de la présente offre, LOOKANDFIN agit en qualité d'offreur et LOOKANDFIN FINANCE en qualité d'émetteur.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

D. Description du sous-jacent

1° Le sous-jacent est un contrat de prêt conclu entre la société PROVENCE VALORISATION SAS et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société PROVENCE VALORISATION SAS est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société PROVENCE VALORISATION SAS.

Le montant maximum qui pourra être prêté par LOOKANDFIN FINANCE à la société PROVENCE VALORISATION SAS sera de 740.000 EUR.

2° A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société PROVENCE VALORISATION SAS

1° L'émetteur du contrat de prêt est la société Provence Valorisation SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 306 rue Paradis à 13008 Marseille, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Marseille sous le numéro 837.642.453.

Provence Valorisation dispose d'un site internet http://www.fonciere-de-provence.com/ .

- 2° La société Provence Valorisation SAS est une société spécialisée dans les opérations de marchands de biens.
- 3° Le capital social de la société Provence Valorisation SAS est détenu à hauteur de :
 - 50% par la société de droit français SC FINANCIERE IKKI
 - 50% par la société de droit français SC MKJ Holding
- **4°** Le président de Provence Valorisation SAS perçoit *129 600* € de rémunération de la part de Provence Valorisation SAS.

Il existait au 30/06/2021 les comptes courants suivants dans Provence Valorisation SAS :

- 216 700 EUR en faveur de la société IKKI
- 113 823 EUR en faveur de la société MKJ HOLDING

Provence Valorisation SAS ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Le président de la société Provence Valorisation SAS est la société GUILLAUME NPI SARL, société de droit français, dont le siège social est établi en France, 306 rue Paradis à 13008 Marseille, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Marseille sous le numéro 845.260.082.

La société Provence Valorisation SAS n'a pas d'administrateur.

6° Provence Valorisation SAS atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par Provence Valorisation SAS à ses administrateurs.

Aucune somme n'a été provisionnée par Provence Valorisation SAS aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

- **7°** Provence Valorisation SAS atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de Provence Valorisation SAS.
- **8°** Provence Valorisation SAS atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre Provence Valorisation SAS, d'une part, et son président ou ses actionnaires majoritaires, d'autre part.
- **9°** Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de Provence Valorisation SAS.

B. Informations financières concernant la société Provence Valorisation SAS

1° Les comptes annuels relatifs à l'exercice 31 décembre 2020 ont été audités par le commissaire aux comptes Stéphane PENDARIES et ont fait l'objet d'une vérification indépendante par W AUDIT&ADVISORY.

- **2°** Provence Valorisation SAS atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.
- 3° Provence Valorisation SAS déclare qu'au 30 juin 2021 ses capitaux propres s'élevaient à 375.132 EUR et que, depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. L'entreprise déclare également qu'au 30 juin 2021, son endettement financier total s'élevait à 6.116.731 EUR.
- **4°** Provence Valorisation SAS atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Provence Valorisation SAS n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour plus d'informations financière sur la société PROVENCE VALORISATION SAS, cliquer ici pour consulter la page du projet sur le site.

Partie III - Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

- 1° Le montant maximal de l'Offre est de 740.000 EUR.
- **2°** L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n° 1 de recueillir un montant minimal de 575.000 EUR.

L'offre est également émise sous la Condition Suspensive n°2. En vertu de cette Condition Suspensive n°2, le succès de la Levée de fonds est conditionné par la satisfaction préalable des exigences suivantes :

- A. La réception d'un projet d'acte notarié d'achat du bien sis 19-21 Rue Félix Pyat à 83000 Toulon.
- B. Une inscription de privilège de prêteur de deniers en 1er rang à hauteur du montant de la Levée de fonds en principal sur le bien sis 19-21 Rue Félix Pyat à 83000 Toulon à conférer à LOOKANDFIN FINANCE le jour de l'acquisition du bien après obtention de la mainlevée de toute charge et sûreté dont le bien serait grevé.

Ces conditions suspensives doivent être réalisées pour le 15 octobre 2021 au plus tard.

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur.

3° Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procèdera au

remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

4° La période de Souscription s'étend du 15 septembre 2021 au 30 septembre 2021;

Conformément à l'article 9.5 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, lorsque l'Objectif de financement est atteint, la période de Souscription prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé ci-dessus. En pareil cas, la clôture anticipée de l'Offre sera mentionnée sur le Site de LOOKANDFIN et il ne sera plus possible d'y souscrire.

La Condition Suspensive n°1 doit être satisfaite pour 30 septembre 2021 au plus tard. La Condition Suspensive n°2 doit être satisfaite pour le 15 octobre 2021 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation, à savoir le 15 octobre 2021 au plus tard.

5° La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraine aucun frais à charge des Prêteurs.

B. Raisons de l'Offre

1° Le projet « Camille Ledeau – Toulon» est logé entièrement dans la société PROVENCE VALORISATION SAS. PROVENCE VALORISATION SAS est elle-même détenue à hauteur de 50% par SC FINANCIERE IKKI et à hauteur de 50% par SC MKJ Holding.

Afin de financer partiellement le projet de marchand de biens immobiliers « Camille Ledeau – Toulon incluant l'acquisition d'un bien situé 19-21 Rue Félix Pyat à 83000 Toulon, PROVENCE VALORISATION SAS souhaite emprunter un montant de 740.000 €.

Le budget du projet est le suivant :

- Prix de revient total (ttc): 933.415 € (hors frais et intérêts LookandFin)
- Chiffres d'affaires prévisionnel total (ttc): 1.262.920 €
- Marge prévisionnelle : 329.505 €

Le prix de revient est financé de la façon suivante :

- Fonds propres du promoteur : 193.415 €
- Prêt Look&Fin: 740.000 €

2° Cet investissement est financé via (1) un prêt in fine de 740.000 EUR octroyé par LOOKANDFIN FINANCE (objet de la présente note d'information) et (2) un effort propre de 193.415 EUR.

3° Le prix de revient du projet est de 933.415 EUR. Les financements de ce dernier sont structurés de la manière suivante :

Fonds propres du promoteur : 193.415 €

• Prêt Look&Fin: 740.000 €

Les fonds collectés au travers des Offres LOOKANDFIN FINANCE nets, après déduction des frais supportés par l'Emprunteur, s'élèvent à (en partant de l'hypothèse que 100% des montants ont été collectés) 717.800 EUR.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés au sens de l'article 3 § 1^{er}, 11° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement. Ces contrats de prêt standardisés sont conclus entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et chaque Prêteur, d'autre part.

La somme des montants investis par les prêteurs en vue du financement de PROVENCE VALORISATION SAS et collectés par LOOKANDFIN FINANCE dans le cadre des contrats de prêt standardisés correspond au montant total qui fera l'objet du contrat de prêt entre LOOKANDFIN FINANCE et PROVENCE VALORISATION SAS.

- 2° Les contrats de prêt standardisés sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.
- **3°** Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'évènements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation des Conditions Suspensives.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 12 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 12 mois après la date de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui seront joints aux contrats de prêt standardisés. Seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à PROVENCE VALORISATION SAS. A l'échéance du prêt, soit le 12ème à compter de la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur, celui-ci remboursera en une seule mensualité l'intégralité du montant du prêt en principal. Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 15 octobre 2021.

Montant investi Mensualité Taux d'intérêt annuel Période	1 000 4,58 5,50% 12	€		
Total intérêts	55	€		
Rendement global	5,50%			
Date	Mensualité	Principal	Intérêt	Solde restant dû
15/11/21	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/12/21	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/01/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/02/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/03/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/04/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/05/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/06/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/07/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/08/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/09/22	4,58 €	- €	4,58 €	1 000 €
15/10/22	1 004,58 €	1 000,00 €	4,58 €	- €
Total	1 055 €	1 000 €	55 €	

Il est rappelé que comme mentionné en partie I de la présente note, l'Emprunteur aura la faculté de rembourser par anticipation le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds. Dans ce cas, l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du prêt, total ou partiel, en adressant un courrier recommandé à LOOKANDFIN FINANCE au plus tard un mois, le cachet de la poste faisant foi, avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire. En pareil cas, l'Emprunteur sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral ou partiel du solde restant dû du prêt en capital.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, les Prêteurs du solde restant dû de leur Contrat de prêt respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur. Il est renvoyé à la partie I ci-dessus pour plus de détails.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

- **5°** Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.
- **6°** Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 5,5% l'an avant retenue du précompte mobilier.
- 7° Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement qui

sera joint au contrat de prêt. Elles correspondent à la date d'anniversaire¹ de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

Pour un exemple de tableau d'amortissement, il est renvoyé à la partie IV.A.3° ci-dessus.

_

¹ A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5ème jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5ème jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

Annexes : Il est précisé que par application de l'article 11 § 3 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, les informations communiquées via un lien hypertexte ne font formellement pas partie de la présente note d'information.

- 1. Comptes annuels de la société LOOKANDFIN FINANCE SA pour son dernier exercice comptable.
- 2. Comptes annuels de la société PROVENCE VALORISATION SAS pour ses deux derniers exercices comptables.

20	22/02/2021	BE 0683.777.546	9	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21058.00228	A-cap 1.1	

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination:	LOOKANDFIN FINANCE
Denomination.	LOCKANDEIN FINANCE

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise N°: 475 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0683.777.546

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

30-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

generale du

_

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

Exercice précédent du

12-01-2021

01-01-2019 au

26-10-2017 au

31-12-2018

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N° BE 0683.777.546 A-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LEVY MORELLE Frédéric

Chaussée de la Hulpe 411 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023 Administrateur délégué

WROBLEWSKI Dominique

Boulevard Léopold II 109 1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017 Fin de mandat: 30-06-2023 Administrateur délégué

LOOK AND FIN

BE 0846.783.769 Avenue Louise 475 1000 Bruxelles BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017 Fin de mandat: 30-06-2023 Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

LEVY MORELLE Frédéric

Chaussée de la Hulpe 411 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE

N°	BE 0683.777.546		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0683.777.546		A-cap 3.1
----	-----------------	--	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann. Codes Exercice		Exercice précédent	
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>36.719.158</u>	<u>25.204.416</u>
Créances à plus d'un an		29	25.676.077	17.202.161
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	25.676.077	17.202.161
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.637.312	5.857.989
Créances commerciales		40	199.649	91.583
Autres créances		41	10.437.663	5.766.407
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	405.769	2.144.266
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	36.719.158	25.204.416

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	88.615	78.748
Apport		10/11	61.500	61.500
Capital		10	61.500	61.500
Capital souscrit		100	61.500	61.500
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	6.150	6.150
Réserves indisponibles		130/1	6.150	6.150
Réserve légale		130	6.150	6.150
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	20.965	11.098
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160/3		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	36.630.543	25.125.668
Dettes à plus d'un an	6.3	17/49	25.980.894	18.725.100
Dettes a plus d'un an Dettes financières	0.3	170/4	25.980.894	18.725.100
Etablissements de crédit, dettes de location-		170/4	23.300.034	10.723.100
financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	25.980.894	18.725.100
Dettes commerciales		175	20.000.001	10.720.100
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	10.649.650	6.400.568
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0.0	42	10.519.379	6.336.667
Dettes financières		43	10.010.070	0.000.007
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		44	22.919	40.030
Fournisseurs		440/4	22.919	40.030
Effets à payer		440/4	22.313	40.000
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	11.390	7.245
			11.390	7.245
Impôts Pémunérations et charges sociales		450/3	11.390	7.245
Rémunérations et charges sociales Autres dettes		454/9	95.962	16.626
		47/48	95.962	10.0∠0
Comptes de régularisation		492/3	36.719.158	25.204.416
TOTAL DU PASSIF		10/49	30.719.138	25.204.410

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ar	nn. Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+	+)/(-)	9900	14.915	24.554
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et	t			
biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+	+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles e	et			
corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes				
en cours d'exécution et sur créances commerciales				
	⊦)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations	\			
	+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	878	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fr				
de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	. \ // \	66A	44.007	04.554
	+)/(-)	9901	14.037	24.554
Produits financiers		6.4 75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B		61
Charges financières récurrentes		65	26	61
Charges financières non récurrentes		66B		
, ,	+)/(-)	9903	14.011	24.493
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		_
	+)/(-)	67/77	4.145	7.245
	+)/(-)	9904	9.867	17.248
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+	+)/(-)	9905	9.867	17.248

N°	BE 0683.777.546		A-cap 5	
----	-----------------	--	---------	--

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	20.965	17.248
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.867	17.248
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.098	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		6.150
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		6.150
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	20.965	11.098
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		



PROVENCE VALORISATION

306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- Papport de présentation	1
COMPTESANNUELS	
 Bilan actif-passif Compte de résultat Annexe Détail des comptes bilan actif passif Détail Compte de résultat 	2 et 3 4 et 5 6 à 13 14 à 17 18 et 19
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065 - Liasses 2050 à 2059-G	20 et 21 22 à 40
DOSSIER DE GESTION	
 Soldes intermédiaires de gestion Détail Soldes intermédiaires de gestion 	41 42 e t 43
AUTRESETATS	
- 日at des Immobilisations	4 4

TALENZ ARES

400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence 04 42 26 69 05

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

PROVENCE VALORISATION 306 RUE PARADIS 13008 MARSEILLE

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan, 5 261 355 Euros - Chiffre d'affaires HT, 3 968 918 Euros

- Pésultat net comptable, 190 628 Euros

Fait à Aix-en-Provence Le 05/03/2021

Sébastien Chauvin Expert-Comptable Associé PROVENCE VALORISATION 306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE



COMPTES ANNUELS

TALENZ ARES 400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence

BILAN ACTIF

	АСПЕ		Exercice N 31/12/2020 12)	Exercice N-1 31/12/2019 12 Ecart N/ N-1		
	ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes						
ACTIFIMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	8 590	567	8 023	745	7 278	977. 16
ACTIF	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	499		499	499		
	Total II	9 089	567	8 522	1 244	7 278	585. 14
NT.	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	4 721 490		4 721 490	3 081 820	1 639 671	53. 20
ACTIF GROULANT	Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3) Cients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	150 000 210 660		150 000 210 660	78 800 58 177	71 200 152 483	90. 36 262. 10
	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	166 456 4 226		166 456 4 226	25 122	141 334 4 226	562. 59
s de xatior	Total III	5 252 833		5 252 833	3 243 919	2 008 914	61. 93
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)				14 400	14 400-	100. 00-
	TOTALGÉNÉRAL(I+II+III+V+V+VI)	5 261 922	567	5 261 355	3 259 563	2 001 792	61. 41

⁽¹⁾ Dont droit au bail

⁽²⁾ Dont à moins d'un an

⁽³⁾ Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

				Ecart N/N	L1
PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Euros	- 1 %
	Capital (Dont versé: 16 800	16 800	16 800		,,
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Diamer				
	Réserves Péserve légale	1 680	300	1 380	460. 00
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 660	300	1 360	400.00
	Péserves réglementées				
	Autres réserves	45 818	27	45 791	NS
≚ ₩					
CAPITAUX	Report à nouveau				
8 -	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	190 628	47 171	143 458	304. 13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	254 926	64 297	190 629	296. 48
	Produit des émissions de titres participatifs				
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
5 2 2	, waters condition noce				
4 L	Total II				
SN					
130	Provisions pour risques				
PROVISIONS	Provisions pour charges				
*	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	1 364 826	917 600	447 226	48. 74
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 570 032	1 444 692	125 340	8. 68
	Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	1 449 249 27 518	702 521 3 705	746 728 23 814	106. 29 642. 82
(£)	Implunts et dettes infandel es diverses	27 310	3 703	25 614	042.02
DETTES(1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Pottoo d'ovaloitation				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 540	86 874	289 666	333. 43
	Dettes fiscales et sociales	147 934	30 233	117 701	389. 31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70 -00-		00.000	000 -
	Autres dettes	70 330	9 641	60 690	629. 51
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	··		_		
	Total IV	5 006 429	3 195 265	1 811 163	56. 68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTALGÉNÉRAL(I+II+III+IV+V)	5 261 355	3 259 563	2 001 792	61. 41
		4 405 601			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 425 601 1 590 881

COM PTE DE RESULTAT

Exercice N 31/12/2020 12 Exercice N-1 Ecart N/ N-1							
	France	cice N 31/12/2 Exportation	2020 12 Total	Exercice N-1 31/12/2019 12	Euros	-1 %	
	Trance	Exportation	Iotai	31/12/2019 12	шоѕ	/0	
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises Production vendue de biens	3 828 695		3 828 695	1 210 000	2 618 695	216. 42	
Production vendue de services	140 223		140 223	38 937	101 287	260. 13	
Chiffre d'affaires NET	3 968 918		3 968 918	1 248 937	2 719 982	217. 78	
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			4 372	181	4 191	NS	
Total des Produits d'exploitation (I)	Total des Produits d'exploitation (I)			1 249 118	2 724 172	218. 09	
Charges d'exploitation (2) Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)			4 657 128 1 640 151-	3 361 826 2 367 654-	1 295 302 727 504	38. 53 30. 73	
Achats de matières premières et autres approvisionne Variation de stock (matières premières et autres appro Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements			443 606 37 667	171 053 2 538	272 553 35 129	159. 34 NS	
Charges sociales Dotations aux amortissements et dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions		378	189	189	100. 00		
Autres charges			3 088	3 000	88	2. 92	
Total des Charges d'exploitation (II)			3 501 717	1 170 953	2 330 764	199. 05	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		471 574	78 166	393 408	503. 30		
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1	Euros	-1		
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	LIIOS	76		
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29		29			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			25			
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	29		29			
Chavena financiavas						
Charges financieres						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 400	17 427	3 027-	17. 37		
Intérêts et charges assimilées (4)	191 328	1 898	189 430	NS		
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	205 728	19 325	186 403	964. 58		
2. Résultat financier (V-VI)	205 699-	19 325-	186 374-	964. 43-		
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	265 875	58 841	207 034	351. 86		
Produits exceptionnels						
Trouble oxaption not						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 715	150	6 565	NS NS		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	6 715	150	6 565	NS		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 715-	150-	6 565-	NS		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	00.501	14 500	EZ 044	404 00		
Impôts sur les bénéfices (X)	68 531	11 520	57 011	494. 89		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 973 319	1 249 118	2 724 201	218. 09		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 782 691	1 201 948	2 580 743	214. 71		
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	190 628	47 171	143 458	304. 13		

^{*} Ycompris : Redevance de crédit bail mobilier

[:] Redevance de crédit bail immobilier

⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées

⁽⁴⁾ Dont intérêts concernant les entreprises liées Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable